

Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

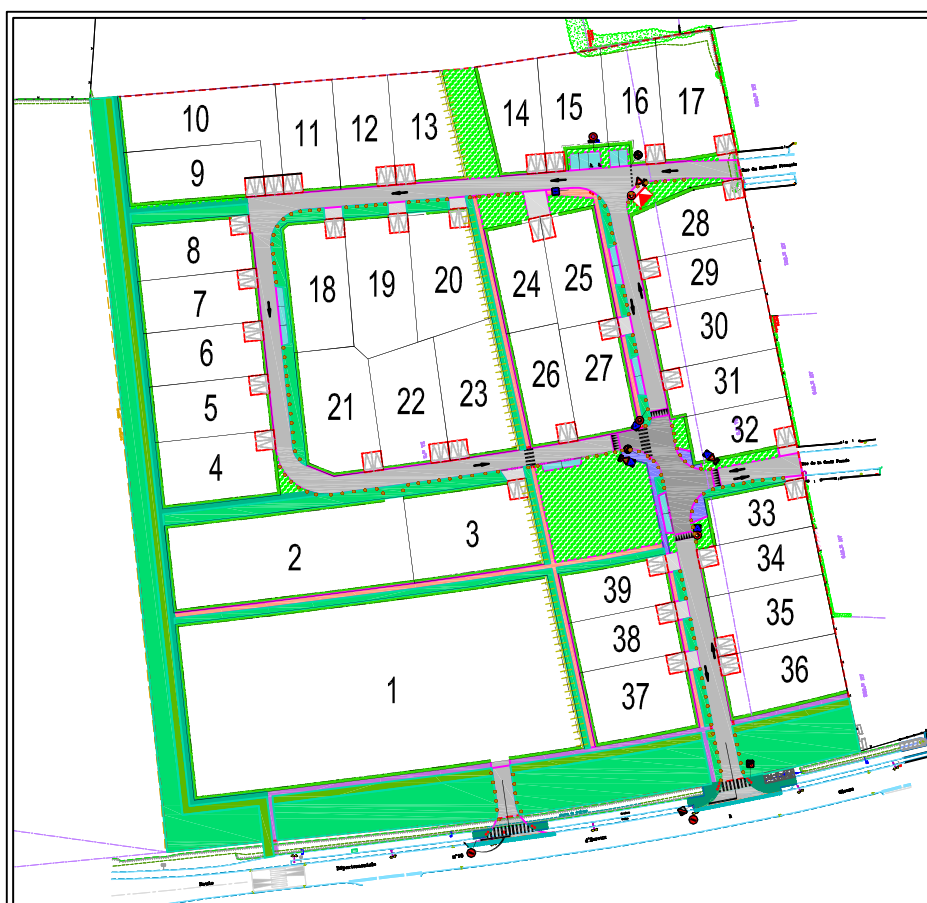


DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°6

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE

- Aménagement des entrées charretières:
à la charge des acquéreurs
- Coffret Gaz
 - Coffret EDF
 - Citerneau EAU
 - Regard FT
 - Candélabre
 - Boîte de branchement Eaux Pluviales
 - Boîte de branchement Eaux Usées

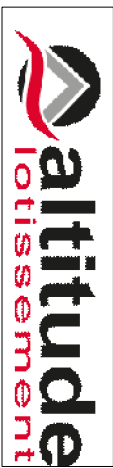
LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

- ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE**
- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'aratoire ou 4m50 au falage
 - zone non aedificandi obligatoirement composee d'un dispositif paysager renforce
- ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES**
- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'écarts privatif non classé)
 - indicateur d'implantation de tracés à la parcelle possible, sous forme d'entrées charretières obligatoirement
 - localisation obligatoire de tracés à la parcelle n°1

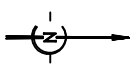
Traitement DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : m50)
 clôture de type grillage ou treillis soudé en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : m50).

obtention d'une bande de grandes, obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : m50).

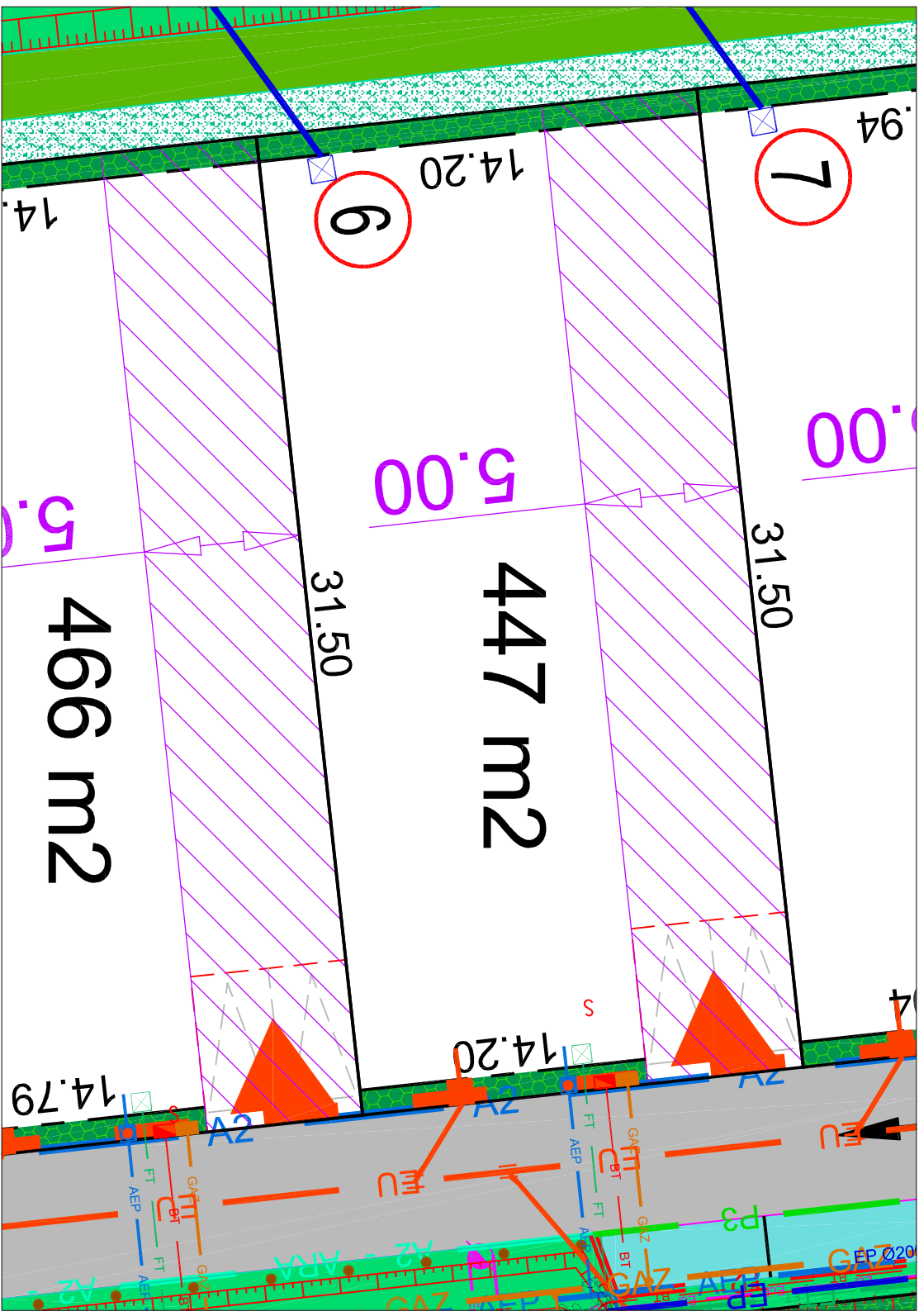


Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux

Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e